

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 224**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

---

**OBJET**

Mandat spécial. Comité de pilotage des assises nationales du vieillissement  
le 21 décembre 2016 à Paris.

---

**Direction des Ressources Humaines  
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations  
113-05**

## **PRESENTATION**

### **CONTEXTE**

Le département des Bouches-du-Rhône est invité à participer au comité de pilotage des assises nationales du vieillissement qui se tiendra le 21 décembre 2016 à Paris.

### **EXPOSE DU RAPPORT**

Ce rendez-vous a pour but de finaliser avec l'ensemble des participants l'élaboration du programme des assises nationales du vieillissement qui se dérouleront les 7 et 8 mars 2017 à Marseille.

L'objectif de cette réunion est de :

- valider définitivement le programme : intitulé, chapeaux et lignes directrices,
- identifier et valider les intervenants potentiels par session,
- déterminer les sujets que chaque intervenant souhaite aborder au cours de ces assises.

Compte tenu des actions menées par notre collectivité sur l'adaptation de la société au vieillissement et plus particulièrement dans l'accompagnement des seniors afin de leur permettre une meilleure intégration dans la vie citoyenne, j'ai désigné M. Maurice REY pour assister à cette séance de travail.

### **PROPOSITION**

En conséquence, je vous demande aujourd'hui d'approuver la délivrance d'un mandat spécial à M. Maurice REY qui se rendra le 21 décembre 2016 à Paris pour participer à ce comité.

### **INCIDENCE FINANCIERE**

Les frais résultant de ce déplacement seront pris en charge par le Département conformément aux dispositions de l'article L 3123-19 modifié par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 – art.10 ainsi qu'aux articles R 3123-20 et R 3123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 – art.1 (VD).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental, programme 16018 - opération 1000766 - chapitre 65 - fonction 021 - nature 6532-1 dans la limite des crédits disponibles.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL